

République Française

COMMUNE DE BATZENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers absents : 3

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL

Membres présents ayant pris part à la délibération n°2023/39 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ.

Membres absents à la délibération n°2023/39 :

Monsieur Jean-Noël BURG, Monsieur Sébastien FUCHS, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Délibération n°2023/39

objet : Communication au Conseil municipal : rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le Code général des collectivités territoriales rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel pour les établissements publics de coopération intercommunale, qui doit être transmis, accompagné du compte administratif, aux Maires des communes membres à charge pour eux de le communiquer à leurs conseils municipaux respectifs.

Conformément à ces dispositions, le Maire fait part à l'assemblée délibérante du rapport annuel 2022 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport dont il lui est rendu compte.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 03 OCT. 2023
et de la publication le 05 OCT. 2023

Le Maire,

